

Le Bureau du Comité Syndical du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Réuni à ARRAS, le 6 juillet 2009

Etaient présents:

MM. Dissaux, Boussemart, Leroy, Schepman

Etaient excusés:

MM. Cacheux, Deroo

Vu le rapport : 22-09

DECIDE :

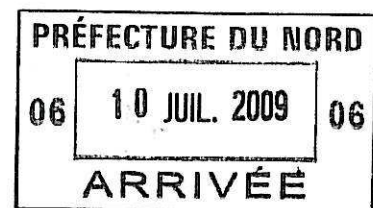
- d'autoriser les travaux de modification de clôture à entreprendre sur l'ouvrage D 58 à Lestrem pour un montant de 10.006,98 € TTC,
- d'autoriser son président à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision
- d'imputer les sommes correspondantes sur les crédits inscrits au compte 23153 du budget du Syndicat.

VOTANTS : 4

POUR : 4

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 09 JUIL. 2009

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Travaux de réfection d'un enclos à Lestrem

Dans le cadre des travaux de remplacement des vannes manuelles de la canalisation sur le tronçon VA 7 - VA 8 entrepris à Lestrem en 2007, un problème s'est posé sur l'ouvrage D58, situé au bord de la RD 945.

Il est apparu que, contrairement à ce qu'indiquaient les plans de récolement existants, la canalisation passait en dehors de l'enclos que possède le SMAEL. Lors de l'ouverture de la fouille, une modification a été apportée aux travaux, et le regard correspondant à la nouvelle vanne de décharge a dû être implanté en dehors de l'enclos.

L'agriculteur concerné qui est également propriétaire de la parcelle a accepté cette implantation en constatant que le SMAEL ne pouvait prévoir une telle configuration.

A la suite de ces travaux, une procédure a été entreprise pour que le SMAEL se rende acquéreur des quelques m² où se situe désormais le regard émergent. Une division cadastrale a été effectuée et la mutation est en cours.

Il est nécessaire de modifier la clôture de cet enclos pour y intégrer le nouvel ouvrage. Afin de limiter la contrainte pour l'exploitation de la parcelle, le tracé de cette clôture pourrait être amélioré en effaçant le biseau existant et ainsi faciliter les manœuvres autour de l'enclos.

Un devis a été demandé à Veolia Eau puisqu'il s'agit d'une intervention sur un ouvrage en exploitation et que le montant des travaux risquait de s'avérer inférieur au seuil en deça duquel la mise en concurrence n'est pas exigée.

Les travaux consistent en :

- la dépose de la clôture en poteaux béton existante avec évacuation en décharge,
- la fourniture et pose d'une clôture en panneaux soudés de 2 m de hauteur avec un portillon barreaudé,
- le décapage des terres alentour,
- la fourniture et pose d'un stabilisé à l'intérieur du nouvel enclos.

Le devis présenté par Veolia Eau s'élève à 8.417,21 € hors taxes soit 10.066,98 € TTC. Les travaux pourraient être entrepris dès que la récolte sera effectuée, ils dureront 4 semaines.

Il est demandé au Bureau de bien vouloir :

- autoriser les travaux de modification de clôture à entreprendre sur l'ouvrage D 58 à Lestrem pour un montant de 10.006,98 € TTC,
- autoriser la signature par son président de tous les documents nécessaires à l'application de cette décision
- l'imputation des sommes correspondantes sur les crédits inscrits au compte 23153 du budget du Syndicat.

Vu le, 06 JUIL. 2009

Le Président du Comité Syndical


Jean-Claude DISSAUX